

Siège départemental,  
11 avenue Edouard VII, 64000 Pau  
<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Pyrenees-Atlantiques>

☎ : 06-85-34-15-07  
☎ : 06-79-76-77-09  
[snes-64@bordeaux.snes.edu](mailto:snes-64@bordeaux.snes.edu)

Pau, le 7 janvier 2019

## ◆ Conseil supérieur de l'Éducation des 18 et 19 décembre 2018 : un désaveu sévère pour M. Blanquer

*Le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) devait donner, mardi et mercredi 18 et 19 décembre un avis consultatif sur 37 arrêtés, soit plus de soixante projets de programmes du lycée général et technologique.*

Le SNES-FSU a fait adopter un vœu de **moratoire sur les réformes du lycée et du baccalauréat**. Un autre vœu de report de l'examen des textes les plus problématiques a été adopté. Le ministère n'a apporté aucune réponse, hormis un discours lénifiant sur l'enrichissement de l'offre de parcours pour les élèves.

**L'élaboration des programmes a été conduite dans l'urgence et l'opacité.** Il restait à l'entrée en discussion au CSE des erreurs dans nombre d'entre eux, au-delà des lourdeurs, des impossibilités de mise en œuvre, des partis pris idéologiques réactionnaires. L'administration a campé sur ses positions, n'apportant aucune réponse, s'en remettant à « des arbitrages ultérieurs ».

À cette heure, **la quasi-totalité des programmes étudiés a reçu un avis négatif du CSE** par l'ensemble des organisations : Au lieu de s'interroger sur les causes de **rejet dont l'ampleur est sans précédent à ce jour**, le ministère persiste dans son déni, continue de travestir la réalité et de propager ses infox !

Avec la FSU, le SNES et le SNEP ont demandé une autre méthode de travail. Devant une telle surdité très loin du dialogue social et du respect du travail des organisations syndicales, ils ont quitté la séance.

La déclaration au CSE du 19 décembre 2018, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUIPP-FSU, SNESUP-FSU, CGT educ'action, CGT, Solidaires, Sud éducation, FCPE a été la suivante : « La démarche de travail au CSE ne convient pas : il ne nous est pas possible de nous prononcer sur des textes sans en connaître le contenu, dont vous nous dites qu'il est appelé à évoluer. Le CSE ne peut pas jouer son rôle d'ultime phase du dialogue social. »

## ◆ Réforme de l'orientation

Dans une absence totale de dialogue social, le ministère de l'Éducation nationale met en place, sans le dire, une profonde réforme de l'orientation qui ne va qu'aggraver les inégalités sociales.

Qu'on en juge :

- diminution de 35 % des postes aux concours de PsyEN EDO (55 postes ce qui n'assure pas le remplacement des départs à la retraite) ;

- démantèlement de l'ONISEP et des DRONISEP, qui vont perdre 200 équivalents temps plein ;
- ignorance délibérée du rôle des PsyEN en soutien des élèves, dans les projets de réforme du lycée et de la voie professionnelle, transfert de la mission d'information sur l'orientation aux régions, qui, inscrites dans une perspective d'adéquation des recrutements utiles aux « territoires », vont pouvoir mandater des associations et prestataires privés dans les établissements scolaires.

Ainsi, dans les établissements confiés à la région « Nouvelle-Aquitaine », c'est au personnel de l'association d'utilité publique « Cap Métiers », déjà existante qu'est confiée la « mission d'information » auprès du public lycéen alors qu'elle n'a aucune compétence véritable pour prendre en charge ce type de public, sa « cible » étant jusque-là par exemple, les jeunes envoyés par les missions locales, les demandeurs d'emplois, les actifs en reconversion professionnelle.

Or, le récent rapport de la Cnesco souligne que les collégiens et les lycéens, qui subissent de plus en plus « l'injonction à projet d'orientation » attendent dans l'aide à l'orientation une prise en compte de la personne dans sa globalité.

Il pointe également des effets socialement très différenciateurs de certains dispositifs et souligne l'intérêt d'un travail en complémentarité dans la durée entre enseignants et Psychologues de l'Education nationale en prenant en compte de la spécificité d'intervention des différents acteurs.

Lors du Conseil supérieur de l'Éducation du 11 décembre a été majoritairement rejeté le projet de décret relatif aux « nouvelles compétences des régions en matière d'information sur les métiers et les formations » qui ne répond pas suffisamment au souci de neutralité et d'indépendance des intervenants et introduit beaucoup trop de différenciations entre les territoires.

Si le Ministre veut véritablement mettre en place une école de la confiance dans le champ de l'orientation, il doit d'urgence revoir sa copie :

- maintien du réseau des CIO, service public de proximité de l'Education nationale,
- doublement des recrutements de PsyEN EDO au prochain budget,
- abandon de la certification en orientation des enseignants,
- maintien d'une information nationale assurée par l'ONISEP et les DRONISEP

## ◆ Actualités

**Charlie 4 ans déjà !**

**Et le silence assourdissant de notre Président à propos de la fonction publique...**

**Et bien sûr, les membres du bureau départemental du Snes - FSU vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019 !**

Erwan DAVID,

